

Loi sur les eaux navigables canadiennes

La Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois donne avis par la présente qu'une demande a été faite au Ministre des Transports, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, pour approbation de l'ouvrage décrit ici ainsi que pour son site et ses plans.

Aux termes du paragraphe 7(2) de ladite loi,

La Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a déposé auprès du Ministre des Transports, sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous le numéro de registre.11156, ou, sous le numéro de dossier du PPN 2024-312957 une description des ouvrages suivants, leur site et les plans :

- Installations pour des activités et des sports aquatiques comprenant ;
 - Parc flottant
 - Quai - commercial
 - Quai – appontement
 - Ponton flottant
 - Câble aérien et radeau
 - Remplissage
- Barrière à sédiments (ouvrage temporaire)

L'installation d'un quai-débarcadère, câble aérien pour tracter un radeau à partir de la berge et installation d'un jeux gonflable nautique sur la rivière Richelieu à Sainte-Anne-de-Sabrevois devant les numéros de lot 4 566 883 et 6 348 163

Les commentaires concernant l'effet de ces ouvrages sur la navigation maritime peuvent être envoyés par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la section des commentaires (rechercher par le numéro référencé ci-dessus) ou si vous n'avez pas accès à internet, en envoyant vos commentaires directement au :

Programme de protection à la navigation – Transports Canada

(1550 avenue d'Estimauville

Quebec (Qc) G1J 0C8)

Transports Canada (TC) ne rendra pas vos commentaires d'un projet disponibles au public dans le registre en ligne public. Toutefois, l'information relative à un ouvrage est considérée non-classifié, relevant du domaine public, et pourrait être accessible sur demande légale. En tant que tels, les informations et les enregistrements fournis ne doivent pas contenir d'informations confidentielles ou sensibles. Si vous souhaitez fournir des informations confidentielles ou sensibles qui, à votre avis, ne devraient pas être rendues publiques, veuillez contacter TC avant de les transmettre.

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus par écrit (préférentiellement de façon électronique) au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis. Bien que tous les commentaires se conformant à ces directives seront examinés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Affiché à Sainte-Anne-de-Sabrevois au Québec, en ce 27 jours de mars, 2025

Fredy Serrey, directeurs général
Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois